

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DU 27 AVRIL 2026**

**N°CC2026/055 : BUDGETS DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DU BATIMENT-  
RELAIS  
TRANSFERT D'IMMOBILISATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du vingt-et-un avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Jean-Luc PONCIN, Président.

Nombre de délégués : 32  
Nombre de délégués en exercice : 32  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 32

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

M. Guy PREVOT [Andernay], M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], Mme Célia BONOMI, MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], MM Julian FOUREAUX, Thierry PFENDER [Laheycourt], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], M. Richard SIRI [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], Mme Claude REZLER, M. Jean-Louis DEPAQUIS [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Martine FABRO [Rancourt-sur-Ornain], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], Mmes Rachel FIAUX, Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, Marie-Louise TRIFFAUT, MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Clément MENUISIER, Yves MILLON, Jean-Luc PONCIN, Jean-Marie TIFFAY [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], M. Bruno QUENAUDON [Villers-aux-Vents]

**Membres suppléants :** /

**Étaient excusés :**

M. Stéphane SIMON [Mognéville], donne pouvoir à M. Richard SIRI,  
Mme Laure COSTE [Revigny-sur-Ornain] donne pouvoir à M. Clément MENUISIER

**Assistait également :** Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Clément MENUISIER** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-13,

Considérant le fait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le bâtementaire mis en location en faveur du Pôle Coopératif, ainsi que le cadre des relations avec l'entité Pôle Coopératif sont administrés comptablement sous couvert du Budget du Bâtiment-Relais codifié 15124,

Considérant le fait qu'il convient dès lors d'imputer au Budget 15124 les immobilisations en cours attenantes aux locaux affectés au Pôle Coopératif, actuellement imputées au Budget des Services Généraux codifié 15100,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

**Le Conseil de Communauté décide :**

- ≈ d'approuver le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 des immobilisations en cours attenantes aux locaux affectés au Pôle Coopératif du Budget 15100 vers le Budget 15124,
- ≈ de procéder à ce transfert d'immobilisations selon l'état d'actif figurant dans l'annexe récapitulative à la présente délibération,
- ≈ de donner tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,  
Jean-Luc PONCIN

Date de signature : 28 avril 2026